

Séance publique du 14 mars 2005

Délibération n° 2005-2562

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Contrat d'agglomération 2000-2006 - Volet territorial du contrat de plan - Soutien à des actions concernant les espaces agricoles et naturels périurbains**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément à la loi d'orientation du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire et en application du volet territorial du contrat de plan Etat-Région, l'Etat, la Région, le département du Rhône et la Communauté urbaine ont décidé de s'engager dans une démarche de contrat d'agglomération afin de conforter le développement de la métropole régionale.

Les projets retenus s'inscrivent dans les priorités définies par les différents partenaires :

- pour l'Etat et la Région, dans le contrat de plan signé le 16 mars 2000,

- le Département, compte tenu de ses priorités, s'engage pour la création du cancerpôle, le programme de renouvellement urbain et celui du développement économique (Eurexpo). Par ailleurs, il conduit les projets Leslys et le musée des Confluences qui participent au développement de l'agglomération.

Parmi les six chapitres que comprend ce contrat, le chapitre V concernant l'attractivité du territoire et l'environnement correspond aux priorités conjointes de la Communauté urbaine et de la région Rhône-Alpes, conformément aux orientations arrêtées au titre de sa politique contractuelle d'aménagement et de développement du territoire (contrat de développement de Rhône-Alpes).

Dans le cadre de ce cinquième chapitre, la Région et la Communauté urbaine ont décidé que des actions concernant les espaces agricoles et naturels périurbains pourraient être soutenues. Ces actions relèveraient plus particulièrement de projets visant à mettre en place des périmètres de protection des espaces agricoles périurbains, des projets collectifs d'offre de services à la population, des projets visant à conforter l'agriculture raisonnée dans les nombreuses fonctions qu'elle assure pour la population urbaine.

Pour aider à l'émergence de projets, la Région et la Communauté urbaine ont lancé durant l'été 2004, un appel à projets auprès des Communes, des syndicats intercommunaux, des professionnels agricoles, des associations et des chambres consulaires.

Un comité de pilotage et de suivi du volet agricole du contrat d'agglomération a été constitué par l'ouverture à des représentants du Département, de la Région et de l'Etat, du comité de suivi et d'orientation de la convention pour la mise en œuvre d'une politique agricole sur le territoire du Grand Lyon avec la Chambre d'agriculture.

Ce comité, réuni le 10 janvier 2005, a examiné les huit projets qui avaient été déposés à la Communauté urbaine. Sur ces huit projets, le comité a donné un avis défavorable à quatre d'entre eux et proposé un avis favorable aux quatre autres. Les dossiers sont répartis entre la Région et la Communauté urbaine qui sont les deux partenaires financiers concernant le soutien à des actions sur les espaces agricoles et naturels périurbains.

Les deux projets suivants sont proposés au soutien de la Communauté urbaine :

L'élaboration d'un projet local pour l'espace non construit - Plan de gestion de l'espace par l'agriculture et par d'autres acteurs pour des enjeux d'intérêts généraux, dossier déposé par le syndicat mixte des Monts d'Or

Dans le cadre de ses objectifs de préservation et de gestion de l'espace, le syndicat mixte des Monts d'Or éprouve la nécessité de mettre à jour sa connaissance de la situation de l'agriculture sur son territoire (les données existant actuellement datent de 1992), de croiser cette information avec des enjeux d'intérêts généraux et paysagers, afin de pouvoir définir les secteurs d'intervention et leur hiérarchisation. Toute l'étude de la connaissance de l'agriculture, de son occupation du sol et de sa dynamique sera confiée à la Chambre d'agriculture dans le cadre de ses missions définies par la convention avec la Communauté urbaine pour la mise en œuvre d'une politique agricole sur le territoire du Grand Lyon. L'analyse paysagère, la détermination et la localisation des enjeux d'intérêts généraux seront confiées à un prestataire extérieur. La Communauté urbaine participerait à la mise en place de ce projet à hauteur de 12 000 €.

A partir de ce premier travail d'inventaire et de définition des enjeux, le syndicat mixte déclinera un programme d'actions qui pourra comprendre des conventions de partenariat de gestion/entretien de l'espace, en proposant sur un territoire plus étendu les conventions existantes et des acquisitions foncières et de bâtiments.

Le comité a donné un avis favorable pour la partie d'études et d'inventaires de ce projet.

La création d'un magasin de distribution de produits paysans dans un quartier sensible, dossier déposé par l'association intermédiaire Estime

L'association Estime, basée à Saint Fons, est le maître d'ouvrage d'un projet commun monté avec l'Association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural (Ardear).

Ces deux structures envisagent de créer un point de vente permettant la diffusion de produits agricoles de qualité en zone urbaine dans des conditions de distribution et de tarifs accessibles à tous, favorisant la promotion de l'évolution des repères d'alimentation, notamment en direction des populations vivant dans les quartiers sensibles et participant au développement de l'employabilité de publics en insertion dans les secteurs agricoles et de la distribution alimentaire en appuyant le magasin sur une entreprise d'insertion.

Les deux partenaires ont défini ensemble des fondements pour un circuit alternatif de commercialisation :

- proposer des produits à des prix équitables, correspondant à la fois aux réalités de production et à un niveau de qualité,
- porter une attention à la communication, la sensibilisation et la formation pour communiquer autour du métier d'agriculteur,
- intégrer le point de vente dans le tissu urbain (à Mermoz),
- être vigilant sur le fonctionnement du magasin en assurant sa viabilité économique, en ayant deux sorties de vente : au détail vers les particuliers et en demi-gros vers les comités d'entreprises, les restaurants, etc.

Le montage du projet, l'étude des conditions d'implantation et de viabilité seront effectués par un chargé de mission recruté par l'association, avec pour objectif l'ouverture du magasin en janvier 2006. Le coût de cette phase d'étude de faisabilité et de montage de projets incluant également des frais d'expertises juridiques, s'élève à 31 875 € sur laquelle la Communauté urbaine apporterait 80%, soit 25 500 €.

Le comité a donné un avis favorable à ce projet en demandant qu'une attention particulière soit portée :

- au nécessaire retour d'image aux agriculteurs s'engageant dans la démarche par l'assurance d'une prestation de qualité pour la vente,
- à la mise en place d'un cahier des charges pour l'approvisionnement en produits agricoles de façon à assurer la qualité des produits commercialisés,
- à un approvisionnement régulier en produits agricoles,
- à la concurrence afin de ne pas la fausser.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement lors de sa réunion du 8 février 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement :

a) - d'une aide à l'association Estime, sous la forme d'une subvention exceptionnelle au taux de 80 %, plafonnée à 25 500 € nets de taxes, pour la phase d'étude de faisabilité et de montage de projet, pour la création d'un magasin de distribution de produits paysans dans un quartier sensible,

b) - d'une aide au syndicat mixte des Monts d'Or, sous la forme d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 12 000 €, pour l'élaboration d'un projet local pour l'espace non construit.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 :

- pour l'association Estime - compte 657 480 - fonction 822 - opération 0102,
- pour le syndicat mixte des Monts d'or - compte 657 350 - fonction 830 - opération 0337.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,